

CASQUE

LE PORT DU CASQUE EST OBLIGATOIRE.

GANTS

LE PORT DES GANTS EST OBLIGATOIRE.

BOTTES

PANTALON

Le casque doit :

- ➔ comporter quatre stickers rétro-réfléchissants pour une meilleure visibilité de nuit par les autres usagers,
- ➔ être de préférence d'une couleur claire,
- ➔ couvrir le front au-dessus des sourcils,
- ➔ ne pas gêner le port de lunettes de vision,
- ➔ ne pas obstruer la vision périphérique,
- ➔ rester fermement attaché,
- ➔ être remplacé après un choc,
- ➔ comporter une étiquette ECE 22.

❗ Préférez le casque intégral au casque « jet ».

Pour une protection maximale, le casque intégral permet d'atténuer les blessures au visage, au menton et à la mâchoire inférieure. En diminuant le bruit et le souffle du vent sur le visage, en déviant les insectes et les éventuels objets projetés et en protégeant mieux des intempéries, il réduit la fatigue, les risques d'accident et facilite la concentration.

Les gants doivent :

- ➔ couvrir intégralement les mains et les poignets, sans réduire la capacité de conduite,
- ➔ être renforcés aux articulations ainsi qu'à la paume et pourvus d'une patte de serrage permettant leur parfait maintien en cas de glissade,
- ➔ être adaptés à la taille des mains,
- ➔ être étanches en cas d'humidité,
- ➔ comporter une étiquette CE.

Les gants en tissu de type denim, ou en cuir léger, de protection Niveau 1, sont plus adaptés à une conduite urbaine. Les gants en Kevlar®, ou en cuir épais de protection Niveau 2 sont plus adaptés à une conduite routière.

Les bottes doivent :

- ➔ protéger le pied, la cheville et le bas du tibia,
- ➔ être étanches pour protéger du froid comme des grandes chaleurs et être suffisamment souples pour bien sentir les commandes,
- ➔ être équipées de coques sur la pointe et renforcées au niveau de la protection de la malléole (structure osseuse de la cheville),
- ➔ avoir des semelles anti-dérapantes,
- ➔ comporter une étiquette CE.

Seules les chaussures montantes ou mieux encore les bottes de moto protègent tout le pied et les tibias, sans gêner la capacité de manœuvre du conducteur. Mettre ses chaussures légères dans son «top-case» et ne les enfiler qu'une fois arrivé à destination doit devenir un réflexe aussi important que d'attacher son casque.

Le pantalon doit :

- ➔ être assez large pour être confortable, mais suffisamment serré pour protéger des chocs,
- ➔ être souple pour permettre au conducteur de se mouvoir,
- ➔ être si possible muni de protections pour les hanches, les genoux, de préférence avec des protège-tibias incorporés, avec des empiècements de textile de haute visibilité (fluorescents et rétro-réfléchissants),
- ➔ être équipé de protections aux genoux,
- ➔ comporter une étiquette CE.

Si vous ne voulez pas porter un pantalon moto toute la journée, les magasins spécialisés proposent aussi des pantalons qui peuvent se transformer facilement grâce à des protections amovibles. Les fabricants ont également mis au point des pantalons spéciaux qui ressemblent à un jean classique tout en assurant la protection nécessaire. Doté de renforts invisibles, il est pratique pour les conducteurs urbains.

NORMES

L'étiquette attestant du type d'homologation ECE est cousue sur la jugulaire de façon visible. Les normes ECE 22-04, ECE 22-05 et ECE 22-06 peuvent être suivies :

- des lettres « PJ » : comme Protective-Jet, c'est-à-dire un casque « modulable » homologué en tant que jet et intégral. Il peut être utilisé en circulation, aussi bien en position ouverte que fermée.
- de la lettre « J » : comme jet,
- de la lettre « P » : comme Protective. Cette lettre est utilisée pour le casque intégral.

La visière doit être transparente et homologuée (présence de la lettre E suivie du chiffre correspondant au pays de l'homologation).

Les visières fumées ou miroir sont interdites.

Etiquette ECE 22-06

E4

051406/J-1952

NORMES

Les gants sont des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés comme tels. La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

La norme EN 13594, ou le dire d'experts, atteste que les équipements ont été soumis à 5 essais pour évaluer la résistance à l'arrachement, à l'abrasion, au déchirement, à la coupure et le système de maintien.

C'est pourquoi il existe 2 niveaux de protection, certifiés par le « dire d'expert ».

Les gants sont soumis à 5 tests :

- la résistance à l'abrasion,
- la résistance à l'arrachement,
- la résistance à l'éclatement,
- la résistance au déchirement, à la coupure,
- le système de maintien.

NORMES

Les bottes sont des équipements de protection individuelle (EPI) certifiés comme tels.

La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

Les bottes de moto EPI sont normées EN 13 634.

Sont certifiées les bottes ou bottines :

- ayant une hauteur minimale de 16,2 cm (pour les pointures inférieures au 36),
- de 19,2 cm (pour celles supérieures au 45).

La botte certifiée est soumise à des tests d'abrasion et de résistance à la perforation.

NORMES

Le pantalon est un équipement de protection individuelle (EPI) certifié comme tel.

La protection de l'intégrité physique est la première mission de tous les EPI.

Les pantalons EPI sont normés EN 13 595.

Les coques de protection sont normées EN 1621.

La norme EN 1621 est divisée en 4 parties selon l'endroit du corps où est placée la protection :

- 1621-1 : protections coudes/épaules/genoux
- 1621-2 : protections dorsales
- 1621-3 : protections thoraciques
- 1621-4 : protection gonflable (EN 1621-4)

Pour l'utilisation de coques de protection des hanches et des genoux se référera la certification EN 1621-1.

⚠ RISQUES

LES TRAUMATISMES CRÂNIENS SONT UNE CAUSE TRÈS IMPORTANTE DE HANDICAPS LOURDS ET DE DÉCÈS PARMI LES MOTOCYCLISTES ET SCOOTÉRISTES.

LE CASQUE VOUS PROTÈGE DES :

- TRAUMATISMES DE LA FACE
- TRAUMATISMES CRÂNIENS
- ABRASIONS
- FRACTURES DU CRÂNE, DE LA MÂCHOIRE
- RISQUES OCULAIRES
- SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES

⚠ RISQUES

EN SITUATION DE CHUTE, CHOC OU SIMPLE GLISSADE, MÊME À FAIBLE VITESSE, LES MAINS SONT MISES EN GRAND DANGER CAR, DANS UN GESTE RÉFLEXE, ELLES SONT AU PREMIER PLAN POUR AMORTIR LE CHOC ET PEUVENT SUBIR L'ABRASION DU BITUME PENDANT TOUTE LA DURÉE DE LA GLISSADE.

SI VOUS N'EN PORTEZ PAS, VOUS RISQUEZ DES :

- FRACTURES
- ABRASIONS
- TRAUMATISMES
- CONTUSIONS
- BRÛLURES
- SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES

⚠ RISQUES

LES MEMBRES INFÉRIEURS SONT STATISTIQUEMENT LES PLUS EXPOSÉS AUX CHOC ET AUX BLESSURES LORS D'UNE CHUTE À DEUX-ROUES MOTORISÉ. CE TYPE DE BLESSURES EST FORTEMENT HANDICAPANT.

LES BOTTES VOUS PROTÈGENT DES :

- BRÛLURES
- FRACTURES
- ABRASIONS
- LÉSIONS
- CONTUSIONS
- LÉSIONS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES
- SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES

⚠ RISQUES

LES MEMBRES INFÉRIEURS SONT STATISTIQUEMENT LES PLUS EXPOSÉS AUX CHOC ET AUX BLESSURES LORS D'UNE CHUTE À DEUX-ROUES MOTORISÉ. CE TYPE DE BLESSURE EST FORTEMENT HANDICAPANT.

LE PANTALON EPI VOUS PROTÈGE DES :

- BRÛLURES
- FRACTURES
- ABRASIONS
- LÉSIONS
- CONTUSIONS
- LÉSIONS MUSCULAIRES ET ARTICULAIRES
- SÉQUELLES SOUVENT INVALIDANTES